



Conseil Communautaire du 9 juillet 2025 A BAZIAN Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Mauricette CAZE, Jean-Claude THEULE, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Sandrine BERGE, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Pierre ANTONELLO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALE (Suppléante), Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Stéphane LIVIERO, Philippe CAHUZAC, Jean-François DAUGE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE (Suppléante), Brigitte SERRALTA, Nadine ARQUE (Suppléante), Pierrette MENAL (Suppléant), Bernard LASPORTES, Lara KLUCZYNSKI (P. : B. NETO), Axel CAUQUIL (P. : A. CAVALIERE), Gisèle FAUCHE (P. : R. CAMAZZOLA), Gilles GUICHARD (P. : V. BRANA), Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC (P. : V. JAFFRES), Corinne LAPLANNE-SOTUM (P. : JJ. OSPITAL), Arnaud ROSELL.

Mme la Présidente constate que le quorum est atteint, indique les absents et les excusés et énonce les pouvoirs relatifs à cette séance de travail. Elle donne la parole à Mme COELHO, Maire de Bazian pour une présentation de sa commune qui, au-delà de ses origines gallo-romaines, comprend un patrimoine historique bâti intéressant mais partiellement privé (château, tour-porte, église). 8 exploitations agricoles sont installées en bio, polyculture et un élevage bovin. L'habitat se caractérise par un tiers de résidences secondaires. Elle fait part de ses projets pour Bazian : rénovation d'un bâtiment en vue de l'ouverture d'un bar et l'achat d'un terrain à l'entrée du village pour une aire de pique-nique.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente remercie Mme le Maire pour son accueil et propose que Mme Véronique COELHO soit désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'ordre du jour, Mme la Présidente accueille M. Fabien DURVELLE du cabinet ALTAÏR, pour une présentation du bilan de l'OPAH et du Pacte territorial.

Power point joint au présent procès-verbal.

Mme la Présidente évoque le ressenti positif de cette opération sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes qui s'en est saisie. M. Durvelle indique la possibilité d'informer chaque maire des dossiers instruits sur sa commune. Mme Caillavet rappelle que c'est un outil indispensable au regard d'une population de plus en plus vieillissante. Mme Bergé confirme le rôle incitatif que joue l'OPAH auprès de personnes qui ne se lanceraient pas dans de telles démarches sans elle. Cependant, Mme la Présidente convient de la nécessité d'une communication à la fois auprès de la population et aussi auprès des artisans locaux.

Les principaux chiffres à retenir de ces 4 années :

- 500 ménages reçus dont 43 propriétaires
- 130 dossiers déposés
- 65 % de subventions accordées environ par dossier
- 2,9 M de travaux générés et réalisés par 99 % d'artisans du territoire.

Le conseil communautaire valide la poursuite de cette opération selon le contexte réglementaire.

A l'issue de cette première intervention, Mme la Présidente donne la parole au Cabinet d'études CADDEP et à Mme Fleur LHÉRITIER (Chargeée de coopération territoriale) pour un point d'avancement sur la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG).

Power point joint au présent procès-verbal.

M. Chaulet prend la parole pour remercier les intervenants et pointer la qualité du travail réalisé. Il relève ensuite l'absence d'une fiche-action dédiée aux familles monoparentales alors qu'elles sont souvent signalées tout au long du diagnostic. Mme Lhéritier précise alors que les familles monoparentales sont bien concernées de façon transversale. Mme Brossard signale qu'elles relèvent précisément le plus souvent de la fiche-action qui porte l'accès au droit.

Mme la Présidente souhaite que les fiches-actions présentées soient transmises et amendées voire que de nouvelles soient proposées si nécessaire. Le calendrier établi prévoit une validation des fiches-actions courant septembre.

Mme Caillavet soulève le manque d'information des usagers sur le nouveau mode de fonctionnement du TAD qui fait que des personnes n'osent plus s'en servir.

Mme la Présidente souligne la chance pour la collectivité comme pour les usagers que le prestataire est un acteur local « Taxis du Pays », ce qui en pratique rend les conditions d'utilisation du service moins contraignantes que ça pourrait l'être sur le papier. Mme Bergé affirme connaître le cas de personnes qui préfèrent s'en passer. Mme Caze intervient pour rappeler que le rôle des élus municipaux est aussi d'accompagner les citoyens dans ce type de démarche, voire éventuellement que les communes désignent un référent TAD. Mme la Présidente convient que si la collectivité a fait une communication de premier niveau, il faut aussi faire de la pédagogie auprès des usagers moins autonomes. Mme Léon témoigne de son expérience en tant que chauffeur du TAD et affirme que le service, dans les faits, reste le même, seule change la prise de rendez-vous. M. Chaulet propose que les points d'arrêt servent de support de communication.

Mme Brossard revient alors sur la démarche, fruit d'une intelligence collective, qui a abouti au diagnostic de territoire et aux fiches-actions proposées pour valoriser ce travail accompli avec de nombreux partenaires impliqués et des acteurs locaux engagés.

Mme la Présidente remercie les différents intervenants en précisant que les différents éléments seront transmis aux élus du conseil communautaire pour amendements éventuels avant la séance qui devra entériner les fiches-actions.

Elle reprend alors le cours de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 01/04/2025 à Préneron

Sans remarque particulière, le procès-verbal du 01/04/25 soumis à l'approbation du conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

3. Information sur les décisions de Mme la Présidente

Madame la Présidente informe le conseil communautaire des décisions qu'elle a prises depuis la séance du 01/04/2025, dans le cadre de sa délégation :

JUIN 2025

- 30/06/2025 : Devis de LBM Sécurité pour la surveillance et le gardiennage de la base de loisirs de Lupiac pendant le festival de Tempo Latino d'un montant de 3 906,00 € TTC
- 30/06/2025 : Devis Poyet-Motte Puericulture pour des fournitures pour la Casita d'un montant de 552,23 € TTC
- 30/06/2025 : Devis Pyrénet pour des produits d'hygiène pour la Casita d'un montant de 408,28 € TTC
- 20/06/2025 : Achat d'électrodes pédiatriques auprès de Defibtech pour le défibrillateur de la Maison de santé pour un montant de 158,40 € TTC
- 20/06/2025 : 3 devis pour le parc Acrobranches d'Aignan – M. Pierre-Jean Paillassa pour 3 sorties des 7-14 ans
 - . 10 juillet : 101,82 € TTC (8 enfants)
 - . 18 juillet : 101,82 € TTC (8 enfants)
 - . 24 juillet : 202,64 € TTC (16 enfants)
- 14/06/2025 : Devis Décathlon Pro pour 7 cartes-cadeaux de 80 € pour un montant TTC de 560,00 € TTC
- 10/06/2025 : Devis ARTIP pour la réalisation d'un dépliant pour le Relais Petite Enfance (500 exemplaires) pour un montant de 162,00 € TTC
- 03/06/2025 : Devis de CA Diffusion pour la réalisation de 10 tee-shirts dans le cadre d'UFOSTREET pour un montant de 80,00 € TTC

MAI 2025

- 27/05/2025 : Devis SAS Récré Café pour le centre de loisirs pour un montant de 132,00 € TTC
- 27/05/2025 : Devis de 10 Doigts pour la Casita d'un montant de 100,96 € TTC
- 27/05/2025 : Devis de 10 Doigts pour l'Ecole de Marambat d'un montant de 254,70 € TTC
- 27/05/2025 : Devis de 10 Doigts pour le centre ALSH d'un montant de 511,59 € TTC
- 26/05/2025 : Devis estimatif de travaux pour réparer le dégât des eaux de la Salle de danse – Alain Taillandier - pour un montant de 378,00 € TTC
- 15/05/2025 : Décision 2025_53 portant virement de crédit/fongabilité des crédits d'un montant de 500,00 € pour le remboursement d'une locataire de la Maison de Santé – Prélèvement de la prestation du ménage par erreur
- 13/05/2025 : Devis du parc de loisirs de Lannemezan pour 2 sorties du centre de loisirs :

- . 18 juillet : 264,00 € TTC (24 enfants et 5 accompagnateurs)
- . 25 juillet : 396,00 € TTC (36 enfants et 5 accompagnateurs)
- 07/05/2025 : Devis des Chemins d'Art en Armagnac pour l'intervention de Myrtille Faget-Desque à l'école de Marambat (2 ateliers hebdomadaires pendant 6 semaines) pour un montant de 633,54 € TTC

AVRIL 2025

- 30/04/2025 : Devis Brik A Brassband pour une prestation à Carget lors de l'événement du 5 juillet pour un montant de 800 € TTC
- 28/04/2025 : Devis pour une clé RGS AGEDI pour un montant de 290,00 € TTC
- 29/04/2025 : Devis de Micromu pour la mise à jour et la pose des stickers de la Maison de Santé pour un montant de 670,20 € TTC
- 22/04/2025 : Devis de Frédéric Naud et Cie pour le spectacle L'Oiseau du Feu qui aura lieu le 27 septembre à Castillon Debats, proposé par la Médiathèque pour un montant de 150 € TTC
- 14/04/2025 : Devis Panneau Pocket pour le renouvellement de l'utilisation annuelle du système d'information des habitants pour un montant de 2 710,00 € TTC
- 10/04/2025 : Devis des Jardins de Joséphine pour une prestation proposée par la Casita pour le 4 juillet d'un montant de 180,00 € TTC
- 10/04/2025 : Devis pour un séminaire proposé par SNDGCT suivi par Mme la DGS « Accompagner pour grandir dans ses pratiques managériales » les 22 et 23 mai 2025 pour un montant participatif de 150 €
- 08/04/2025 : Devis de l'association La Cimaise Armagnacaise pour un concert de jazz dans le cadre de l'Animation du Territoire le 31 juillet à Roques pour un montant de 800,00 € TTC
- 08/04/2025 : Devis de l'association ASEL pour un concert Lyrique dans le cadre de l'Animation du Territoire le 29 juillet à La Chapelle de Laas à Caillavet pour un montant de 600,00 € TTC
- 08/04/2025 : Devis des transports Pagès pour 2 déplacements à Crastes et à Perchère le 24 avril pour un montant de 935,00 € TTC
- 03/04/2025 : Devis SASU récré Café pour un accueil de 24 enfants du centre de loisirs pour un montant de 132,00 € TTC
- 03/04/2025 : Devis KONE pour le remplacement du chargeur de l'ascenseur de la médiathèque pour un montant de 622,45 € TTC
- 03/04/2025 : Devis 10 Doigts pour des fournitures pour le service ALSH d'un montant de 187,74 € TTC
- 03/04/2025 : Signature de l'acte d'engagement en faveur du cabinet VITAM INGIENERIE pour assurer l'AMO pour la réalisation du Pôle Petite enfance, Enfance et Jeunesse
- 03/04/2025 : Devis SAS Pilati pour le changement de la chaudière de la Casita pour un montant de 6 037,00 € TTC
- 03/04/2025 : Devis AGIL'ELEC pour la réparation de la porte électrique de la Casita pour un montant de 3 276,00 € TTC
- 03/04/2025 : Devis Instant Science pour une animation Astronomie le 16 avril à destination des enfants du Centre de loisirs pour un montant de 755,00 € TTC
- 03/04/2025 : Devis ROOL pour un stage de Roller le 14 avril pour un montant de 426,80 € TTC
- 03/04/2025 : Devis SIDER pour remplacer la poignée de la porte de la Casita pour un montant de 83,88 € TTC

Le conseil communautaire prend acte de l'ensemble de ces décisions ci-dessus.

4. AFFAIRES GÉNÉRALES : Approbation du Rapport d'Activités 2024

Il appartient au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes.

Mme la Présidente présente le document annexé pour lequel l'ensemble des services de « D'Artagnan en Fezensac » a contribué à la rédaction. Mme la Présidente a souhaité un rapport plus lisible pour tous, plus précis sous une présentation uniforme.

Il sera communiqué à l'ensemble des communes du territoire à l'issue du conseil communautaire pour être porté à la connaissance des conseils municipaux.

5. AFFAIRES GENERALES : Approbation de la modification des statuts du SM3V

Il s'agit d'approuver la modification du fonctionnement du SM3V sur deux points :

- . l'amendement de la rédaction de l'article 5 des statuts du Syndicat
- . l'adhésion au SM3V de la communauté d'agglomération d'Agen pour lui confier sa compétence en matière de GEMAPI.

Le SM3V a saisi notre collectivité le 26 mai dernier pour qu'elle se prononce sur ces deux points dans un délai de 3 mois. Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces modifications.

6. ENFANCE-JEUNESSE : Concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Pôle Petite enfance, Enfance et Jeunesse

Mme la Présidente sollicite l'accord du conseil communautaire pour lancer un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du Pôle Petite enfance, Enfance et Jeunesse. Elle rappelle les montants prévus et subventionnables ; une tranche 1 de 1,6 M d'€HT et une tranche 2 de 245 000 €.

La délibération fixe les contours de ce concours restreint sur esquisse et prévoit l'octroi d'une indemnité de 9 000 € HT aux 2 lauréats non retenus qui auront remis une prestation niveau « Esquisse » conformément au règlement du concours qui prévoit un maximum de 3 candidats retenus en phase 2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. FINANCES : Attribution de compensation – Année 2025

Madame la Présidente indique que le montant de l'attribution de compensation pour 2025 s'élève à 897 234,26 € selon la répartition indiquée dans la délibération ci-jointe.

Les modalités d'appel de la recette ou du versement y sont également précisées.

Communes	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025	Modalités
BAZIAN	-2 214,65 €	Appel semestriel
BELMONT	626,38 €	Versement semestriel (1/2)
BEZOLLES	-2 297,07 €	Appel semestriel
CAILLAVET	7 903,88 €	Versement semestriel (1/2)
CALLIAN	-1 036,45 €	Appel semestriel
CASTILLON-DEBAT	18 572,00 €	Versement mensuel (1/12)
CAZAUX D'ANGLES	8 223,99 €	Versement semestriel (1/2)
GAZAX & BACCARISSE	24 374,01 €	Versement mensuel (1/12)
JUSTIAN	-1 784,30 €	Appel semestriel
LUPIAC	10 762,08 €	Versement mensuel (1/12)
MARAMBAT	4 561,91 €	Versement semestriel (1/2)
MIRANNES	-34,52 €	Appel annuel
MOUREDE	-785,98 €	Appel annuel
PEYRUSSE GRANDE	13 343,46 €	Versement mensuel (1/12)
PEYRUSSE VIEILLE	-1 324,63 €	Appel semestriel
PRENERON	-257,37 €	Appel annuel
RIGUEPEU	8 090,76 €	Versement semestriel (1/2)
ROQUEBRUNE	4 113,17 €	Versement semestriel (1/2)
ROQUES	4 275,81 €	Versement semestriel (1/2)
ROZES	-1 588,40 €	Appel semestriel
SAINTE ARAILLES	-1 047,59 €	Appel semestriel
SAINTE PAUL DE BAISE	5 479,60 €	Versement semestriel (1/2)
SAINTE PIERRE D'AUBEZIES	-1 230,09 €	Appel semestriel
TUDELLE	-988,72 €	Appel annuel
VIC FEZENSAC	801 496,99 €	Versement mensuel (1/12)
TOTAL		897 234,26 €

Mme la Présidente souligne l'impact du PLUi sur les AC, selon les critères discutés et décidés en Conférence des Maires. C'est une volonté délibérée de la collectivité de reverser aux communes. Les AC ont vocation à gérer les équilibres financiers.
La délibération proposée est validée à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

. Point sur la situation de Gers Tube après l'incendie

Mme la Présidente rappelle le contexte. L'entreprise Gers Tube appartient au groupe lyonnais ALFIPLAST. Après le sinistre, le PDG dispose de 18 mois pour la reconstruction du site. Les scellés ont empêché l'accès au site et les assurances n'ont pas pu y accéder rapidement. Aujourd'hui, le PDG reste volontaire et travaille à une reconstruction sur le territoire. Une équipe administrative continue de travailler et les autres salariés ne perçoivent pas l'intégralité de leur salaire. Le Préfet comme les élus du territoire, soucieux du maintien de l'emploi, se sont mobilisés et continuent de jouer un rôle déterminant et facilitateur pour une reprise rapide de l'activité. Deux solutions sont à l'étude :

- . une reconstruction sur site. Même si les analyses air – sol – eau ne montrent aucun signe de pollution, une dépollution du site doit être engagée notamment en raison de la présence d'amiante. Des possibles retards sont donc à envisager.
- . une construction nouvelle sur le site de la ZAC de Carget qui présente des avantages non négligeables : pas de problème de zone inondable, pas de délais de dépollution, plus rapide et sur mesure. La demande électrique sera moins exigeante en raison du renouvellement de machines plus performantes et parce que l'activité ne sera pas reprise en totalité. Ce sont les montants des indemnisations des assurances qui détermineront la grandeur du bâtiment à (re)construire. Le besoin en termes de surface de terrain sera entre 10 et 20 000

m². Le choix du PDG porterait sur la partie non viabilisée de la zone laissant à la Communauté de communes ses lots prévus à la vente. Mme la Présidente avertit que si une concrétisation se profilait, le conseil communautaire pourrait être amené à se réunir en urgence. La Communauté de communes ne saurait être un frein. Les maires valident évidemment cette éventualité et souhaitent que la communauté de communes apporte tout le soutien possible sur ce besoin de foncier pour sauver les emplois.

. Point sur la ZAC de Carget :

Mme la Présidente fait un compte rendu de l'événement de communication et de promotion qui s'est déroulé le samedi 5 juillet autour d'un moment convivial avec les partenaires économiques que sont la CCI et la CMA, des entrepreneurs intéressés et la presse. Cette initiative avait principalement pour ambition d'apporter une meilleure connaissance du site et des investissements notamment en matière de viabilisation réalisés par la collectivité. A ce jour, l'entreprise des transports Bajolle a fait part de son intention de réaliser une implantation sur le site. On ne connaît pas les délais.

Mme Brana interroge Mme la Présidente au sujet de l'avenir de la boutique « Delpeyrat ». Elle lui répond que plusieurs propositions ont été faites mais aucun retour à ce jour, ce qui est compréhensible puisqu'ils ne sont pas sans local.

Mme la Présidente revient sur la commercialisation des lots et évoque la possibilité de les confier à des agents immobiliers. Le conseil communautaire se montre favorable.

. Recrutement d'un chargé de développement économique et manager de commerce :

Mme la Présidente fait un bilan circonspect de la coopération engagée avec la CCI du Gers, Gers Développement ou la CMA du Gers. La coopération est bonne mais la question de l'efficacité de ces structures sur le territoire à recruter de nouvelles entreprises se pose. Pour Gers Développement, ce n'est plus un sujet puisque l'association est dissoute.

Mme la Présidente propose alors l'idée de recruter, sur une période définie (2 ou 3 ans ?), au sein même de D'Artagnan en Fezensac, un(e) chargé(e) de mission en développement économique et commercial.

M. Andrieu s'inquiète sur les moyens alloués. Mme la Présidente lui répond qu'il y aura à prévoir le salaire (entre 45 000 € et 50 000 €), somme mobilisable sur le budget de la communauté de communes. Les autres moyens dépendront des actions proposées et de la volonté des élus. Les délégués communautaires valident cette proposition et acceptent le principe d'une inscription à l'ordre du prochain conseil communautaire.

Mme Brana interroge Mme la Présidente sur l'avenir du local en centre-ville qui accueillait le « Petit Casino ». Tous s'accordent sur l'importance et l'utilité de ce commerce central qui fait cruellement défaut maintenant. Mme la Présidente revient sur les différents éléments qui ont conduit à sa fermeture avec la volonté du Groupe Casino de ne pas maintenir ce Petit Casino dans leur réseau intégré. L'information a été très difficile à obtenir côté mairie. Nous avons maintenant un contact. Plusieurs porteurs de projets se sont manifestés pour rouvrir quelque chose mais rien de concret pour le moment.

. Musée D'Artagnan : le lancement d'une étude d'opportunité

L'Etat maintient son accompagnement à hauteur de 50 % mais le reste à charge pour la collectivité est plus important que ce qui avait été prévu, il passe de 5 724 € à 14 310 €. Mme la Présidente veut savoir si les élus souhaitent maintenir leur engagement malgré ce

changement. Le Conseil communautaire maintient à l'unanimité sa décision de disposer d'une étude cohérente et actualisée en dépit de cette augmentation de tarif.

La séance est alors levée vers minuit.

La Présidente,

Barbara NETO



La secrétaire de séance,

Véronique COELHO

